



Avignon, le 12 janvier 2009

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai le plaisir de vous confirmer que Naturex soutient les dix principes du Global Compact et s'engage ainsi à respecter et promouvoir les droits de l'homme, les normes du travail et la protection de l'environnement.

Cette initiative mondialement reconnue s'inscrit pleinement dans les valeurs de Naturex. Afin d'illustrer notre engagement, vous trouverez ci-joint la description des actions entreprises au titre de l'année 2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jacques DIKANSKY

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Jacques DIKANSKY", written over a printed name.

Principes n° 8 & 9 illustrés : **Promouvoir une plus grande responsabilité et entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.**

Objectifs

Naturex s'est attaché à mettre en place des dispositifs permettant de promouvoir les initiatives menées pour relever les défis communs du changement climatique et de l'optimisation des ressources.

Mise en œuvre

Naturex a entrepris cette année la certification biologique afin de proposer parmi son offre des ingrédients biologiques et de les commercialiser dans le monde entier via son propre réseau commercial. Cette certification est de plus en plus demandée compte-tenu de l'engouement croissant des consommateurs pour les produits biologiques tant dans les domaines agroalimentaire et nutraceutique que cosmétique.

La filiale de Bureau Veritas spécialisée pour la certification biologique européenne a audité et certifié l'usine de Naturex, selon la directive européenne 2092/91 qui comporte un ensemble d'objectifs et de règles spécifiques pour la production et l'étiquetage des produits biologiques. Cette certification autorise l'emploi du label « Agriculture Biologique ».

En plus de la certification européenne, Naturex a également obtenu la certification américaine « National Organic Program (N.O.P.) », délivrée par l'institut MarketEcology – IMO. Cette norme repose sur des critères de production et de manipulation des produits biologiques. Elle est requise par le Département de l'Agriculture des Etats-Unis (USDA) pour l'étiquetage de tous les produits biologiques.

L'obtention de ces labels témoigne de l'engagement du groupe pour des pratiques industrielles respectueuses de l'environnement. Par exemple les ingrédients biologiques sont élaborés à partir de matières premières qui n'ont pas fait l'objet de traitement chimique. Naturex envisage d'étendre progressivement ces certifications à ses autres sites.

Par ailleurs, sur notre site du New Jersey, nous avons remplacé les conditionnements en fûts par des cartons. L'objectif de cette opération est d'optimiser le stockage, le transport et le recyclage de ces conditionnements. La configuration des cartons permet d'optimiser le volume transporté par camion et diminue en conséquence la quantité de carburant nécessaire pour les acheminer. Par ailleurs, les cartons sont bien plus faciles à recycler que les fûts qui sont constitués de carton et de métal.

Les résultats obtenus

L'obtention des certifications « Agriculture biologique » et « National Organic Program (N.O.P.) ». Naturex propose à ce jour une dizaine de références « bio », ce nombre étant en évolution constante. Concernant l'optimisation de nos conditionnements aux USA, nous estimons que le facteur d'émission (CO2 émis / lb transportés milles) est divisé par deux grâce à cette opération.